

ESPRIT DES LOIS DE LA GUERRE.

A peine le monde sortait de son enfance, que les humains s'armèrent les uns contre les autres, et la guerre éclata chez les peuples encore adolescents. Semblable à la nuit qui succède périodiquement au jour, l'état d'hostilité devint presque aussi naturel, et aussi durable parmi les nations que l'état de paix. Enfin, l'esprit de rapine, de vengeance et de conquête, fit couler des flots de sang, et sans les lois de la guerre l'homme serait devenu semblable aux bêtes cruelles du désert.

Heureusement il sentit de bonne heure combien fausse est la maxime, que dans ces funestes époques, où nous sommes entraînés par des passions haineuses, la voix de l'humanité ne doit plus être écoutée, qu'il est juste, qu'il est légitime de faire à son ennemi tout le mal possible, de prendre sur lui toutes sortes d'avantages, au risque d'éprouver de sa part les mêmes traitemens. Il se forma tacitement entre les nations belligérantes un code, ou plutôt un *coutumier* réglant les cas, où la violence et la férocité doivent rencontrer quelques bornes.

On ne voit pas, que ces heureuses lois

témoin de l'injustice qu'il éprouvait et retournait à Rome. Le Sénat s'assemblait pour délibérer. La guerre résolue, le héraut retournait à la frontière, et de là il lançait un dard sur le territoire ennemi, après avoir articulé à haute voix les motifs de la rupture. Non seulement on ne troublait pas le *fécial* dans ses fonctions; mais on lui témoignait du respect. On est étonné de retrouver à des époques aussi reculées le même cérémonial, usité depuis dans les temps chevaleresques et chez les nations civilisées de l'Europe aux XV et XVI siècles.

Lorsque Charles III, IX.^e duc de Savoie, fit déclarer à la nouvelle république de Genève, qu'il venait revendiquer sur elle les anciens droits de sa famille; son héraut-d'armes, appelé *Chablais*, exposa au conseil assemblé l'objet de sa mission. Il se retira ensuite pour laisser aux Genèveois le temps de se déterminer; puis revenant, et ayant reçu d'eux une réponse négative, il se couvrit de sa cotte d'armes, et lança au milieu du conseil sa baguette, simulacre de l'ancienne javeline, et déclara la guerre aux rebelles.

François I.^{er}, roi de France, faisant déclarer la guerre au même duc de Savoie, son oncle maternel, le héraut-d'armes, appelé *Normandie*, fut admis auprès de ce prince, lequel ayant fait à ce défi une réponse ferme et modérée, fit donner au héraut une robe magnifique, et des gants rem-

plis de pièces d'or. Il paraît, que la dernière déclaration de guerre accompagnée du cérémonial héraldique fut celle faite aux Français par le roi de Sardaigne Charles Emmanuel III après le traité de Worms.

Aujourd'hui les déclarations de guerre, de puissance à puissance, se font par des manifestes imprimés et publiés de part et d'autre, et par la retraite des ambassadeurs. Les termes de ces manifestes doivent être nobles, concis et pleins de modération. Pendant le cours des hostilités, des officiers parlementaires et des trompettes ont remplacé les hérauts-d'armes. Faire feu sur ces parlementaires serait un attentat monstrueux.

Les Turcs seuls, au moment de la rupture, mettent en prison le ministre de la puissance ennemie; et ce procédé est, peut-être, ce qui contribue le plus à les faire considérer en Europe comme des barbares.

Les Romains se faisaient une loi de ne commencer les attaques que 30 jours après la déclaration de guerre.

Quelques nations modernes se sont affranchies de cette règle, sans s'inquiéter du blâme qu'elles pouvaient encourir.

Henri IV ne déclara la guerre à Charles Emmanuel I.^{er} en 1600, qu'après avoir consulté ses frères, et l'histoire ne l'a pas loué de cette infraction à d'anciens et nobles usages.

*Les puissances neutres jouent un rôle
aussi dangereux que difficile.*

Un peuple qui veut rester neutre entre deux puissances en guerre doit être exempt de tous liens antécédens avec une d'elles, et montrer à l'une et à l'autre la même impartialité. Il doit leur livrer indifféremment passage sur son territoire, leur vendre des munitions et des vivres; à ce prix, elles ne doivent se livrer aucun combat sur ce même territoire; elles ne peuvent y laisser ni les prisonniers, ni les dépouilles qui les embarrassent. Mais comme les neutres sont presque toujours disposés secrètement à se jeter dans le parti du plus fort, ils inspirent peu de confiance, et leur rôle est aussi dangereux que délicat. En 1744, les Génois, neutres entre les Austro-Sardes et les Bourbons, se déclarèrent ouvertement pour ces derniers dès qu'ils les virent entrer dans leur territoire, et ils leur fournirent un contingent de troupes et d'artillerie, ce qui pensa occasionner leur perte, et leur valut les traitemens les plus outrageux de la cour de Vienne, après la retraite de l'Infant don Philippe.

*Du butin et des contributions qui l'ont
remplacé.*

L'appas du butin fut, pendant long-temps, l'aiguillon principal des guerriers en sous-

user avec eux des ménagemens prescrits par le droit de la guerre. Les meilleurs auteurs ont décidé pour l'affirmative sur ce dernier point; ils distinguent la guerre civile des soulèvemens et rebellions partielles qu'un seul acte de rigueur peut réprimer.

La guerre civile porte un caractère plus grave, et souvent, elle entraîne des suites terribles.

Le parti qui dans l'état refuse d'obéir au souverain, celui qui pousse l'audace jusqu'à lever contre son maître l'étendard de la révolte, ne peut être excusé sans doute, mais il peut et il doit être ménagé. Dans des circonstances pareilles un prince généreux et sage se regarde comme un père forcé de punir ses enfans égarés; mais qui tend à les ramener à lui et non à les détruire. Il les laisse jouir des avantages que les peuples civilisés ont assuré entr'eux par les lois communes de la guerre, et il ne néglige pas dans de certaines occasions d'y joindre des traits particuliers de clémence. Il en use de la même manière envers des insurgés plus dangereux; ceux qu'anime l'esprit de secte, joint à l'amour inconsidéré de l'indépendance.

Lorsque le prince a forcé ses sujets révoltés à demander la paix, il ne doit plus s'occuper qu'à reconquérir leur amour à force d'indulgence; il est en droit d'excepter de l'amnistie qu'il leur accorde les

par métaphore *l'enclume et le marteau*, entre lesquels demeurent inertes et foulées les armées qui se croient maîtresses du pays, parce qu'elles en occupent la plaine et les forteresses, et qu'elles sont maîtresses du cours des rivières. D'ailleurs, l'armée de Mélas, chargée d'accomplir seule une tâche qu'elle avait entreprise avec de puissans auxiliaires, se trouvait singulièrement affaiblie par les garnisons des places conquises, par la perte d'hommes que lui avaient coûtés ses victoires mêmes, et par ses hôpitaux, où l'on comptait alors 30,000 malades.

Cependant l'arrière-saison fut utilement employée par elle à réprimer Championnet et à réduire les forteresses auxquelles ce général français comptait appuyer ses quartiers d'hiver dans la partie méridionale du Piémont.

Le général Mélas étant parvenu à le resserrer entre la Magra et la Sture, lui livra le 4 novembre, près de Fossan, une bataille meurtrière qui le força d'abandonner la plaine, et de livrer Coni à ses propres forces. Le siège fut mis immédiatement devant cette place, et poussé avec tant de vigueur par le prince de Lichtenstein, qu'elle fut forcée de capituler le 9.^e jour de tranchée ouverte (1). Démont s'était

(1) 2,500 hommes y furent faits prisonniers de guerre.

jamais déterminés à lever le blocus, et les prisonniers qu'on leur faisait étaient plus à charge qu'à profit par l'embarras de les nourrir (1). De là vint l'opinion fort répandue, que Massena combattait non pour conquérir des postes souvent inutiles; mais pour diminuer, dans sa propre armée, le nombre des consommateurs.

Il n'avait qu'un objet en vue, celui de donner au 1.^{er} Consul le temps de venir à son secours.

Il en recevait des nouvelles par la voie des jacobins, tout autre moyen de communications au dehors étant impossible; enfin il apprit le 25 mai, d'une manière certaine, les grands avantages remportés en Souabe par Moreau, et l'entrée de l'armée de réserve en Piémont; ce qui lui donna lieu d'illuminer Gènes; mais cette ville infortunée n'en fut pas moins réduite, depuis ce jour, aux plus horribles extrémités de la faim. Il n'y existait plus, depuis long-temps, ni grains, ni

(1) Dans le premier échange de prisonniers que Massena, pendant le blocus de Gènes, fit avec les généraux autrichiens il lui en resta 6,000 de plus qu'il n'en rendit.

Une partie de ces malheureux périt, dit-on, de faim par la qualité et la petite quantité de nourriture qu'on leur faisait distribuer dans les vaisseaux du port, où ils étaient entassés. On assure qu'ils furent réduits à dévorer le cuir de leurs bretelles et de leurs souliers, et que plusieurs de désespoir se jetèrent dans la mer.

ESSAI HISTORIQUE

*Sur les états-majors-généraux
en France et en Autriche.*

On se proposait de donner une notice historique sur l'origine et les progrès des états-majors-généraux d'armée aujourd'hui existans chez les principales puissances européennes ; mais n'ayant pu rassembler que des matériaux insuffisans pour remplir cette tâche, on se bornera à démêler les époques où l'on a commencé à faire usage de ces états-majors dans les armées françaises et autrichiennes ; on rendra compte des changemens successifs qu'ils y ont subis ; enfin on y montrera leurs derniers développemens, le profit qu'on en a tiré, et l'éclat dont ils ont brillé, surtout pendant les guerres de la révolution chez les deux puissantes nations qui bornent notre patrie.

Le Piémont renfermé géographiquement et politiquement entr'elles doit préparer ses armes quand elles préparent les leurs, et la sagesse lui indique, parmi les exemples qu'elles donnent, ceux qu'il lui est bon de suivre.

On ne trouve dans les antiquités militaires

que l'espace où s'étendent les quartiers est ordinairement fort vaste, on supplée à la vitesse des courriers et des ordonnances par des signaux correspondans, placés dans la ligne des avant-postes et au quartier-général. Au moyen de ces signaux, on fait passer rapidement de l'un à l'autre les ordres et les rapports. Ces signaux sont ordinairement des coups de canon, des feux la nuit et des fumées le jour; on y fait usage aussi d'une espèce de télégraphe formé par des drapeaux de couleurs différentes.

Le travail de l'établissement des quartiers étant achevé, le général en chef en fait la visite accompagné du quartier-maître-général, et il y ordonne les changemens qu'il juge à propos. Un officier supérieur de l'état-major-général et quelques capitaines et lieutenans du même corps doivent rester, pendant l'hiver, pour observer ce qui s'y passe, et maintenir la correspondance avec leur chef.

Conclusion.

L'état-major-général jouit d'une haute considération dans l'armée autrichienne, et lui a rendu, surtout pendant les dernières guerres, d'éminens services.

Il importe bien peu de décider s'il a profité des exemples de ses ennemis pour arriver à ce point de perfection, ou si lui-même a fourni des modèles aux autres.

Ce qu'on ne peut s'empêcher de recon-

DE LA MORALE DES GUERRIERS.

En traitant des lois de la guerre, on a remarqué que les vertus d'un ordre supérieur se montrent plus souvent chez les hommes voués au métier des armes, que parmi ceux qui vivent dans les conditions paisibles de la société.

La cause en est sans doute que, toujours prêts à faire au service de l'état, et au maintien du bon ordre le sacrifice de leur vie, les militaires sont placés dans l'ordre social à un degré d'élévation qui les sépare de tout ce qui est abject et bas, et les met sur le chemin de tout ce qui est grand et généreux. Débarrassés du soin de leur subsistance, identifiés avec leurs armes, dont ils ne doivent jamais être séparés, rendus plus robustes et plus agiles par une noble gymnastique, les récompenses auxquelles ils aspirent, ne sont que des distinctions glorieuses.

Non seulement ils n'ont à craindre personnellement aucune violence; mais ils se sentent appelés à réprimer la brutalité, et à protéger la faiblesse. Enfin, les vrais guerriers dans les divers degrés de ~~leur~~ carrière sont les *poursuivans d'honneur*, dont parlent nos vieux Romanciers.

C'est chez-eux que doivent briller la

loyauté, le désintéressement, la franchise, la valeur. C'est loin d'eux que doivent se cacher dans l'ombre la cupidité, la fraude, la lâcheté et la chicane.

Ces aperçus méritent d'être développés avec quelque étendue. L'objet qu'on se propose dans cet écrit, étant de caractériser les vertus inhérentes à l'état militaire, et de les présenter dans tout leur jour, on ne négligera pas d'y faire concourir quelques exemples tirés de l'histoire, et l'on a classé les matières dans l'ordre suivant :

Primo. Habitude de l'ordre.

2. Intrépidité et patience. Respect pour la discipline.

3. Désintéressement. Amour de la vraie gloire.

4. Dévouement sans bornes au prince, et à la patrie.

5. Horreur du mensonge. Fidélité au serment.

6. Dédain pour les avancemens usurpés.

7. Fraternité d'armes. Esprit de corps.

8. Droiture et simplicité de cœur en matières religieuses.

On peut se convaincre que les vertus désignées ci-dessus sont l'ame de la vie militaire, si l'on considère l'horreur qu'inspirent aux vrais guerriers les vices opposés, c'est-à-dire, l'amour de la licence et de la crapule, l'abjection de cœur, la duplicité, le manque de foi, l'égoïsme et le mépris sacrilège des choses saintes.

Peut-on se représenter avec moins d'admiration, moins d'attendrissement ces intrépides Écossais entassés les uns sur les autres par la mitraille ennemie aux champs de Watterloo, et poussant avec le dernier soupir ces cris vertueux et touchans! *Dieu sauve le roi! Écosse pour toujours!*

C'est à reveiller de pareils sentimens que doit tendre surtout l'éducation militaire. Pourrait-on ne pas rappeler aux jeunes guerriers de ce pays le magnanime dévouement de Pierre Mica, brave soldat d'artillerie, lequel, après avoir fait recommander sa famille au roi, s'engloutit volontairement dans les décombres d'une mine pour prolonger la défense de la citadelle de Turin?

Emule de Curtius (1), le brave Mica

Thermopiles; mais ce poste étant très-resserré, il renvoya la plupart des troupes alliées, et ne se retint avec lui que 300 braves qui se dévouèrent à une mort certaine pour retarder de quelques jours l'entrée de l'innombrable armée des Perses. Léonidas tomba des derniers dans cette lutte inégale.

(1) La terre s'était entr'ouverte dans une place de Rome; Marcus Curtius chevalier romain sachant que d'après une réponse de l'oracle, ce gouffre ne pouvait être comblé que lorsqu'on y jeterait ce que Rome possédait de plus précieux, s'y élança lui-même avec son cheval, et passa pour avoir ainsi sauvé sa patrie.

Le dévouement de Pierre Mica n'eut rien de commun avec les superstitions anciennes mais peut-être rencontra-t-il mieux le sens de l'oracle, puisque la patrie ne possède rien de plus précieux qu'un soldat qui la sert

6. *La foi jurée entre ennemis doit être inviolable . . . pag. 15*
7. *Les blessés vainqueurs ou vaincus ont droit au même traitement. Les prisonniers de guerre sont sous la sauve garde des lois de l'honneur » 16*
8. *Faire assassiner un chef ennemi; empoisonner les armes dont on se sert dans le combat; empoisonner les puits et les fontaines sont des lâches procédés proscrits par le droit de la guerre . . . » 19*
9. *Des trêves, suspensions d'armes et d'hostilités . . . » 21*
10. *Les capitulations des places de guerre lient également le prince, sauf à mettre en jugement les commandans de ces mêmes places s'ils ont mal rempli leurs devoirs » 23*
11. *Le mensonge et la tromperie condamnés par les lois de la guerre » 25*
12. *Il existe des stratagèmes licites et des stratagèmes illicites . . . » 26*
13. *Le droit de la guerre condamne les tentatives employées auprès d'un ministre, d'un général ennemi, ou du commandant d'une place forte pour les corrompre; mais il ne défend pas que l'on se serve d'eux quand ils sont corrompus . . . » 28*
14. *Les espions doivent être payés d'autant plus largement à la guerre, que la loi les condamne à une*

